

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 60 (2002)

Heft: 3: Service public : vers de nouvelle régulation

Vorwort: Introduction

Autor: Guénette, Alain Max / Reinhard, Diane

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

*Alain Max GUÉNETTE et Diane REINHARD
Haute école de gestion (HEG)
de Neuchâtel, Suisse
guenette@hegne.ch
diane.reinhard@hegne.ch*

Les résumés des articles composant ce volume sont disponibles dans les toutes dernières pages, ce qui nous évite de passer en revue les thèmes textes de chacun des textes. Nous allons plutôt les regrouper.

Les cinq premiers textes permettent de planter le décor et laisser voir différentes modalités d'être au Service public. **Matthias Finger** trace les grandes tendances aujourd'hui, tout comme **François-Xavier Merrien**. Mais, tandis que pour le premier les dirigeants n'ont pas d'autres choix de suivre la tendance à la libéralisation, l'Etat devant par ailleurs sortir de son rôle de propriétaire pour se contenter de celui de régulateur, le deuxième tente de dessiner des voies pour un modèle social européen qu'il appelle de ses vœux, simple question de durabilité selon lui. Intéressé par la question du développement économique, **Jean-Claude Perret-Gentil** pointe les différentes facettes et singularités de la NGP (nouvelle gestion publique). Il montre les possibilités de construction de nouvelles formes de régulation à travers différentes modalités dont la contractualisation public-privé. Son souci de mettre en contexte les solutions nouvelles, est la marque d'une approche pragmatique. **Pascal Couchepin** propose un programme de politique générale débouchant finalement sur une conviction : la force de la formation professionnelle en Suisse. **Michel Rochat** réfléchit précisément à cette question et à l'écart, selon lui trop grand, entre les besoins actuels réels et une offre souvent mal-adaptée.

La recherche, l'évaluation ou le souhait de voir poindre de nouvelles régulations est sans doute le fil rouge qui traverse ce dossier.

Quatre textes suivent qui portent sur la problématique de la libéralisation du secteur de l'électricité. **Christophe Genoud** montre que celle-ci est déjà bien avancée dans les faits. Il insiste ce qui lui semble être un vrai problème : le flou d'une loi dont l'interprétation risque de nuire à l'efficace de ladite libéralisation. **Jean Queloz** abonde dans son sens, affirmant que la LME, sujette à toutes les interprétations, est nécessairement néfaste, les petits consommateurs ayant au reste, selon lui, tout à perdre dans cette nouvelle régulation.

lation. Au contraire, **René Buholzer** pose que « la déréglementation/libéralisation doit s'accompagner d'une nouvelle réglementation visant à supprimer les barrières étatiques et à instaurer la concurrence », prédisant que cette loi sera bénéfique à tous en matière de prix. **Frédéric Varone et Isabelle Lovinfosse** abordent une modalité régulatoire innovante au niveau européen, à savoir la mise en circulation de « certificats verts ».

Si la volonté de rechercher de nouvelles régulations ressemble à un compromis en émergence, force est d'admettre que les présupposés sur lesquels reposent les démarches et les propositions des différents auteurs sont parfois difficilement conciliables. Il semble cependant que l'on devient aujourd'hui libéré de l'usage du mythe du marché auto-régulateur.

Un troisième groupe nous semble réunir des textes qui signalent des tensions caractéristiques de notre modernité. Au plan politique, **Cédric Dupont** montre combien la Suisse se trouve dans une situation inconfortable et malaisée, prise entre des impératifs contradictoires selon qu'ils émanent de l'EU ou de l'OMC. Modèle à l'appui, il n'hésite pas à critiquer certains choix nationaux exercés aux plus hauts niveaux. **Yves Emery et David Giauque** pointent la tension dans les administrations publiques entre une gestion par les procédures qui caractérisait l'ancienne mode bureaucratique, et celle par les résultats qui caractérise la nouvelle modalité, ce chevauchement ne manquant pas de mettre les personnes dans des situations contradictoires. Ils insistent en quelque sorte sur la difficulté d'accompagnement des transformations en termes d'identités professionnelles brouillées. Toujours au niveau d'une analyse organisationnelle, **François Pichault et Marc Zune** démontent les nouvelles formes d'organisation virtuelles, les centres d'appel en l'occurrence, en montrant les conséquences en termes de socialisation, avec un dialogue social amoindri sinon inexistant, et d'identification des personnes, avec une fragilisation croissante des individus.

Dans leur article, **Marc Hufty et Sandra Cavaliere** remontent à la tension constitutive du libéralisme – citoyenneté fondée sur l'égalité, et capitalisme fondée sur la liberté d'entreprendre mais basée sur l'inégalité – et analysent les conséquences en termes de citoyenneté des nouvelles médiations entre le public et le privé. On est ici au cœur d'une réflexion sur le « vivre ensemble », autrement dit, une réflexion en termes de philosophie politique et morale, caractéristique du dernier groupe de textes.

Dans ce type de réflexion s'inscrit le texte de **Robert Cobbaux** qui propose une approche pragmatique de l'éthique, tout comme celui de **Yvon Pesqueux** qui, menant une analyse de la question des normes comptables, questionne la tendance contemporaine de la norme à remplacer la loi. Le risque réside, si l'on suit bien ces auteurs, dans l'affaiblissement des principes démocratiques.

David Giauque propose finalement une grille de lecture des différentes conven-

tions liées à des mondes divers, marchands et non-marchands notamment, conventions remplis de valeurs éminemment éthiques. Il nous fallait avant de conclure ce dossier un texte de cet ampleur. Interpelé par le pluralisme des valeurs, il s'inscrit dans la tradition des questionnements sociologiques sur la division et la conflictualité constitutives de nos sociétés modernes. C'est dans ce sillage que **Nicolas Babey** ouvre sa conclusion.

Par delà les frontières que l'on a tracées de manière un peu arbitraire pour regrouper les textes formant ce dossier, les lecteurs liront que la plupart d'entre eux se recoupent, s'interpellent ou se répondent en de multiples endroits, comme autant de différences, créant d'autres différences... Le dossier a pour sous-titre : vers de nouvelles régulations, pour mieux marquer la situation d'entre-deux dans laquelle nous nous trouvons, particulièrement malcommode. Pourvu que les compromis en cours d'émergence n'affaiblissent pas les valeurs démocratiques qui sont nôtres, raison d'intervenir.